

**Contenu minimum de l'évaluation PSYCHOLOGIQUE du ou des postulants pour une adoption en Colombie.
Exigences posées par l'ICBF**

Ancienneté de moins de deux ans à la date de réception par l'ICBF

L'ICBF est particulièrement attentif aux développements des évaluations : il lui arrive fréquemment de demander des compléments d'information avant d'accepter d'inscrire le dossier des postulants sur ses listes d'attente. Presque tous les dossiers des candidats à l'adoption en Colombie font l'objet d'une demande de complément d'évaluation psychologique et/ou sociale.

Pour cette raison, **AVANT l'envoi du dossier en Colombie**, les postulants sont invités à relire avec soin leurs évaluations pré-agrément et à demander la réalisation d'un complément (ou d'une actualisation) répondant à **chacun des items mentionnés ci-dessous**.

Cela leur permettra d'envoyer le dossier le plus complet possible et d'éviter le risque de perdre ensuite 4 à 5 mois, pour gérer une ou plusieurs demande(s) de complément par l'ICBF.

1. Attitude par rapport à l'histoire de l'enfant et à sa famille biologique, attentes ;
2. Préparation des parents pour informer l'enfant sur ses origines ;
3. Traitement et « gestion » des expériences douloureuses au cours du parcours de vie de chaque postulant (prise en compte dans le rapport des motifs de séparation ou de divorce des postulants) ;
4. Gestion des deuils ;
5. Dynamique de la relation de couple (communication, harmonie, résolution des conflits) ;
6. Vécu de l'infertilité et processus d'élaboration de celle-ci pour chacun des conjoints (de plus, la condition physique et mentale des postulants doit être certifiée par un médecin agréé) ;
7. Motivations pour adopter ;
8. Expectatives par rapport aux caractéristiques de l'enfant qu'ils souhaitent adopter, telles que : sexe, âge, origine, état de santé ;
9. Mythes et croyances sur l'adoption ;
10. S'ils ont déjà un enfant biologique ou adopté : celui-ci participe-t-il au projet d'adoption de ses parents ?
11. Avis du professionnel en ce qui concerne les capacités et la préparation du couple pour fonder une famille par l'adoption ;
12. Caractéristiques de la personnalité de chaque postulant (résultats de l'interprétation des épreuves si passation des tests de personnalité), sensibilité émotionnelle et affective, niveau d'estime de soi et de confiance en soi, description des conjoints, capacité d'autocontrôle, sécurité et tolérance, valeurs morales et ouverture d'esprit

La passation de tests de personnalité standardisés (de type Néo PI-R, MMPI... cette liste est donnée à titre indicatif et n'est pas limitative) **est obligatoire**.

Elle peut se faire auprès d'un psychologue privé de votre département. Les résultats de ces tests devront être visés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance de votre département, apostillés auprès de la Cour d'Appel de votre département puis joints à votre dossier complet à la suite de l'évaluation psychologique pré-agrément.

**Contenu minimum de l'évaluation SOCIALE
des postulants pour une adoption en Colombie.
Exigences posées par l'ICBF**

Ancienneté de moins de deux ans à la date de réception par l'ICBF

- 1.** Données et identification personnelle des requérants, y compris l'histoire personnelle, éducative et familiale de chacun des requérants (et date de naissance) ;
- 2.** Relation du couple : évolution, lien marital, dynamique, affection, communication ;
- 3.** Prise de décision, préparation élaboration et évolution du projet d'adoption ;
- 4.** Conditions financières, de logement, d'environnement et du travail du couple ;
- 5.** Réseaux de soutien familial et social (participation de la famille étendue dans le projet, parmi d'autres aspects) ;
- 6.** Loisirs, temps libre et centres d'intérêt ;
- 7.** Réflexions sur la façon d'élever et d'éduquer les enfants : modèles éducatifs qui orienteront la relation parents – enfant ;
- 8.** Motivations pour adopter, évolutions du projet dans le temps ;
- 9.** Préparation des éventuels enfants déjà au foyer ;
- 10.** Préparation des postulants à la culture de l'enfant pour lui permettre de s'adapter, sans rupture, à sa nouvelle vie et l'informer, à sa demande, sur ses origines ;
- 11.** L'attention particulière qui sera portée aux questions d'alimentation, de sommeil, d'expression des relations interpersonnelles, du schéma corporel, et du comportement social de l'enfant ;
- 12.** La tolérance et l'ouverture des postulants face aux habitudes de l'enfant, à ses origines ethniques ;
- 13.** Avis des professionnels sur les capacités personnelles, sociales et morales nécessaires à la réussite de l'adoption ;
- 14.** Prise en compte de l'ensemble de l'évaluation sociale et des critères de l'ICBF pour indiquer l'âge et le nombre des enfants que le(s) postulant(s) pourrai(en)t accueillir ;
- 15.** Dans le cas où l'un des deux ou les 2 postulants présentent un handicap ou un problème de santé, en indiquer la nature et l'avis médical sur la capacité adoptive ainsi que sur la dynamique familiale.
